

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Cailles communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La Pension du second Regent, est de 139 francs, en Argent. 15 quartier: en froment, 32 quartieron de Seigle 2 quartier: d'avoine, 8 Toises de Bois, et 200 fagots, En outre un jardin, dont il faut payer 8 francs pour l'exploitation des dites Toises

L'argent cy dessus se tire, savoir de la Caisse de la commune — 105 L. de la Caisse de l'hôpital — 34

Le Gouvernement fournit le froment 12 quartier: seigle et 2 d'avoine Le Reste de la graine est fourni par la Commune, Le Bois se tire d'une forêt qui appartient à l'hôpital,

NB. Dans cet état de mon bénéfice sont compris 73 L dont il a été augmenté seulement l'année dernière

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

53
F. 27

L'endroit est le Village de Sarzens

C'est un Village

C'est une Commune proprement dite

De la Paroisse des Cuvillies et de l'Agence de Sarzens

Mendon

point

Le Village est séparé

point

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Moudon Lucens Curtelles Sorvals
Brenles Charannes Chozalles

Moudon une lieue
Lucens trois quarts de lieue
Curtelles demi lieue
Sorvals demi lieue
Brenles tier des lieue
Charannes une lieue
Chozalles demi lieue

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Les principes de la Religion les
Pédumes l'orthographe l'arithmétique
et les principes du usage

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On ne tient toute l'année excepté un
Mois de Moisson

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Testament & les Catechismes
Sesterval

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Les Réglemens sont observés au mieux
que possible

9°. Durée de l'école chaque jour?

deux heures en hiver par jour & en
été une lieue la première et la seconde
de même tout les jours de la semaine
Il sont classés

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Les Ministres les ont toujours examinés
et nommés et les Baillifs avoient le
droit d'élection
de Sorel
Jacob Frédéric Pédona

(3)

d. Son âge.

22 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

il n'est pas marié

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis quatre mois

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

A charney point d'autre vocation

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

aucune

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

20 Soit garçons ou filles

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

100 Ecus petit des donations pour l'école
des Sorels

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

point
dans un bâtiment d'un particulier
en hiver et en été dans la chapelle
de la commune

L'instituteur demeure à Chozalles

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Mopels 4 gr. arriens 4 gr. argent
2.1 franc

Les Mopels les particuliers qui les
payent les voient les enfants et l'argent
de la Commune

Jacob-Frederick Bidoux des Ponts
Maître d'École à Sarzens et à
Chazalles

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

55
28
26 Mars 1799

L'endroit est le Village de Chazalles
C'est un Village

C'est une Commune proprement dite

De la Paroisse de Curtilles & de l'Agence
de Chazalles
de Monden

L'Imaire

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

point

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Le Village est rassemblée

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?